

Avis aux Actionnaires de Pictet – EUR High Yield, Pictet – Short-Term Money Market JPY Pictet – Global Emerging Debt, Pictet – Emerging Local Currency Debt et Pictet – Emerging Debt Blend (les «Fonds»)

LUXEMBOURG, LE 18 SEPTEMBRE 2024

Pictet

Société d'Investissement à Capital Variable
15, Avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires des Fonds, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans les Descriptions du Fonds faisant partie du prospectus de Pictet (la «**SICAV**») en octobre 2024 (le «**Prospectus**»).

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté d'août 2024.

1. Modifications

1.1 Pictet – EUR High Yield («EHY**»)**

La stratégie d'investissement de EHY comprend déjà une approche ESG intégrée. Le Conseil d'administration a décidé d'intégrer davantage les critères ESG en s'efforçant de détenir des titres d'entreprises présentant des risques moindres en termes de durabilité, et de réduire au minimum la détention de titres d'entreprises présentant des risques plus élevés en matière de durabilité. Partant, la classification SFDR de EHY sera mise à jour et passera d'Article 6 SFDR à Article 8 SFDR – Approche à tendance positive.

Afin d'assurer une transition en douceur, le Gestionnaire d'investissement peut rééquilibrer le portefeuille de EHY dans le but d'aligner les investissements de EHY sur la nouvelle classification SFDR au cours de la période de rééquilibrage, qui est estimée comme allant jusqu'à cinq jours dans des conditions de négociation normales, immédiatement après la Date d'entrée en vigueur (la «**Période de rééquilibrage**»). Les frais de transaction tels que les frais de courtage, droits de timbre, taxes, commission du dépositaire et frais payés aux bourses, qui peuvent survenir pendant la Période de

rééquilibrage, seront supportés par EHY.

1.2 Pictet – Short-Term Money Market JPY («STMM JPY»)

STMM JPY utilisera des Contrats de Prise en pension comme outil supplémentaire de gestion des liquidités en relation avec les mouvements de capitaux, c'est-à-dire les souscriptions et les rachats, dans les limites indiquées ci-dessous:

% MAXIMUM DE L'ACTIF NET	% ATTENDU DE L'ACTIF NET
100%	Entre 0% et 15%

1.3 Pictet – Global Emerging Debt, Pictet – Emerging Local Currency Debt, Pictet – Emerging Debt Blend (les «fonds EMD»)

Une pondération minimum de 5% d'investissements durables au sein des fonds EMD continuera à s'appliquer. Toutefois, compte tenu de la liquidité et la disponibilité limitées des obligations labellisées ESG sur les marchés obligataires ME, la contrainte de pondération égale entre les obligations sociales et environnementales sera supprimée. Cela permettra aux gestionnaires d'investissement d'agir dans l'intérêt des Actionnaires en ce qui concerne les allocations d'obligations labellisées par pays.

2. Date d'entrée en vigueur

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur le Jour d'évaluation du 31 octobre 2024 (la «Date d'entrée en vigueur»), soit six semaines après la date du présent avis.

3. Droits de rachat

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les changements communiqués ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs Actions sans commission de rachat conformément aux dispositions du Prospectus jusqu'au Jour d'évaluation du 30 octobre 2024.

Le dernier Prospectus sera disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social de la SICAV.

Les statuts, le prospectus, le document d'information clé, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veuillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt

PICTET – Asian Equities Ex Japan (le «Fonds»)

LUXEMBOURG, LE 18 SEPTEMBRE 2024

Pictet

Société d'investissement à capital variable
15, Avenue J.-F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par le présent, en votre qualité d'Actionnaires du Fonds, des changements ci-dessous qui seront reflétés dans le prochain prospectus de la SICAV (le «**Prospectus**»).

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté d'août 2024.

Cette modification n'entraînera aucun changement dans la façon dont le Fonds est géré, ni au niveau la composition du portefeuille du Fonds, ni de votre capacité à exercer vos droits en lien avec votre investissement. Votre approbation n'est dès lors pas requise. Cette modification entrera en vigueur le Jour d'évaluation du 1^{er} octobre 2024.

Compte tenu de l'évolution du marché, une participation reprise dans l'indice de référence actuellement utilisé par le Fonds pourrait bientôt refléter plus de 10% à la fois de l'indice de référence actuel et de l'actif net du Fonds.

Afin de se conformer aux exigences de diversification fixées par la loi de 2010, un nouvel indice de référence (indiqué ci-dessous) sera utilisé.

INDICE DE RÉFÉRENCE ACTUEL UTILISÉ

MSCI AC Asia ex-Japan (USD)

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE À UTILISER

MSCI AC Asia ex Japan 10/40

Les informations seront insérées dans le prochain prospectus de la SICAV à émettre aux alentours du mois d'octobre 2024, qui sera disponible sur www.assetmanagement.pictet et auprès du siège social de la SICAV sur demande.

Les statuts, le prospectus, le document d'information clé, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt